



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-R77.1

Date : 17 février 2011

Original : FRANÇAIS  
Anglais

---

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE**

**Composée comme suit :** M. le Juge O-Gon Kwon, Président  
M. le Juge Howard Morrison  
M. le Juge Melville Baird  
M<sup>me</sup> le Juge Flavia Lattanzi, juge de réserve

**Assistée de :** M. John Hocking, Greffier

**Ordonnance rendue le :** 17 février 2011

**DANS L'AFFAIRE D'OUTRAGE CONCERNANT BERKO ZEČEVIĆ**

*DOCUMENT PUBLIC*

---

**ORDONNANCE PORTANT DÉSIGNATION D'UN JUGE CHARGÉ DE LA  
COMPARUTION INITIALE**

---

**L'Accusé :**

Berko Zečević

**LA PRÉSENTE CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE** du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

**VU** l'ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation pour outrage au Tribunal, délivrée par la Chambre de première instance à l'encontre de Berko Zečević le 4 février 2011<sup>1</sup>,

**ATTENDU** que Berko Zečević a été transféré au siège du Tribunal le 17 février 2011,

**ATTENDU** que, dans l'Ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation, la Chambre a décidé d'exercer elle-même les poursuites,

**ATTENDU** que, dans l'intérêt de la justice et pour permettre un procès rapide, il convient de désigner un juge de la Chambre pour les besoins de la comparution initiale de l'Accusé,

**EN APPLICATION** de l'article 62 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

**DÉSIGNE** le Juge O-Gon Kwon pour siéger lors de la comparution initiale de Berko Zečević.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre  
de première instance

*/signé/*

\_\_\_\_\_  
O-Gon Kwon

Le 17 février 2011  
La Haye (Pays-Bas)

**[Sceau du Tribunal]**

---

<sup>1</sup> Ordonnance tenant lieu d'Acte d'accusation, 4 février 2011, rendue publique le 15 février 2011.